

que le Gouvernement va bientôt installer un brûleur à l'huile dans l'édifice Daly à la place d'un brûleur au charbon et de l'autre on me dit que pour maintenir la valeur de notre numéraire, chaque fois qu'il le pourra le Gouvernement demandera instamment qu'on se serve de combustible produit en Canada. Je veux bien admettre que le Canada produit une certaine quantité d'huile, mais il n'en produit certainement pas assez pour en faire un produit exclusivement canadien.

La nouvelle de journal au sujet de l'installation d'un brûleur à l'huile dans l'édifice Daly est-elle exacte?

L'hon. P.-J.-A. CARDIN (ministre des Travaux publics): Ce que vient de dire l'honorable député est exact, mais il s'agit ici d'un cas exceptionnel. En général, chaque fois que la chose est possible, nous utilisons du charbon canadien, mais dans certains cas nous nous servons d'huile. Quant au cas particulier de l'édifice Daly, je puis dire que depuis plusieurs années le ministère a reçu plusieurs plaintes de la direction du Château Laurier disant qu'à certains moments la situation est intolérable. J'ai moi-même vécu pendant plusieurs années dans cet hôtel. Ma chambre se trouvait du côté est, non loin de cet édifice. A certains moments, lorsqu'on mettait du charbon dans le foyer, la situation était vraiment intolérable et il nous fallait fermer les fenêtres. Pour garder les tentures nettes, il fallait les changer plusieurs fois par semaine du côté est du Château Laurier. Les rebords des fenêtres sont toujours recouverts de charbon en poussière. Je suis d'avis que dans ces circonstances, on peut faire une exception.

Cela ne change en rien, cependant, la politique générale d'utiliser du charbon canadien pour le chauffage des édifices de l'Etat partout où il est possible de le faire.

M. PURDY: Je regrette d'apprendre que le ministre a été ainsi incommodé par cette sale poussière de charbon. D'autre part, j'ai à cœur les intérêts de mes commettants dans la Nouvelle-Ecosse. Par suite d'une récente décision de la commission de contrôle du change étranger en vue de maintenir la valeur de notre numéraire mes commettants n'ont plus le privilège de vendre leur bois d'œuvre sur les marchés américains à moins que le prix n'en soit payé en dollars officiels,—c'est-à-dire en dollars achetés de la commission du change étranger. En conséquence les exploitants de ma circonscription doivent accepter des prix de \$2 ou \$3 moins élevés par 1,000 pieds que ceux qu'ils n'auraient obtenus s'ils avaient vendu leurs produits sur des marchés non reconnus officiellement. Dans la vente du bois, il nous faut aller de haut en bas, contrairement aux manufacturiers qui vont de bas en haut.

Il nous faut partir du prix que nous pouvons obtenir pour nos produits et le répartir entre les diverses opérations. Le règlement de la commission de contrôle du change étranger qui nous défend de vendre nos produits sur le marché américain à moins de recevoir en échange ce qu'on appelle des dollars officiels a pour effet de faire travailler nos ouvriers employés dans les forêts à des salaires inférieurs à ce qu'ils toucheraient autrement. En d'autres termes, pour conserver les devises nécessaires à l'achat de l'huile qui sert à chauffer l'édifice Daly et d'autres édifices publics, mes travailleurs, employés dans une industrie primaire, doivent accepter des salaires réduits. Je crois que cet état de choses ne devrait pas être toléré, même si le ministre et les clients du Château Laurier doivent en être incommodés.

(Le crédit est adopté.)

Division de l'architecte en chef—Construction, réparation et amélioration d'édifices publics—Provinces maritimes en général:

287. Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations, \$50,000.

M. HAZEN: Le crédit de \$50,000 adopté l'an dernier en vue d'améliorations et de réparations aux édifices publics dans les Provinces maritimes a-t-il été tout dépensé?

L'hon. M. CARDIN: Oui, ou à peu près.

M. HAZEN: A quels édifices le crédit de cette année est-il destiné?

L'hon. M. CARDIN: Il est destiné aux améliorations et réparations de tous les édifices publics dans les Provinces maritimes. Si j'en juge par le passé, cette somme sera très probablement toute dépensée.

M. HAZEN: Le ministre sait-il quels sont les édifices qui ont besoin de réparations à l'heure actuelle?

L'hon. M. CARDIN: Je ne saurais le dire exactement. Tous les édifices publics ont besoin de certaines réparations. Ce peut être une nouvelle couche de peinture ici, de nouvelles portes là, ou autres choses du même genre. Le crédit ne vise que les réparations qui s'imposent au cours de l'année, il ne comprend aucune addition aux édifices.

(Le crédit est adopté.)

Division de l'architecte en chef—Construction, réparation et amélioration d'édifices publics—Généralités:

296. Laboratoires scientifiques et de fermes expérimentales—Remplacements, réparations et améliorations d'édifices, \$100,000.

M. GREEN: Ce crédit comprend-il les améliorations aux bâtiments de la ferme expérimentale centrale à Ottawa? On a commencé à agrandir un bâtiment relevant de la division